

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 NOVEMBRE à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membre(s) représenté(s) : 5

Nombre de membres votants : 15

Membres présents : Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Marie-Madeleine DREAN - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Etienne HEMAR - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LEMERCIER - Claudine Dominique MOURIER

Membre(s) représenté(s) : Pascal BARRET - Danièle FOREST - Marina WEILL - Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

Membre(s) excusé(s) : Pascal BARRET - Danièle FOREST - Marina WEILL - Marie-Cécile PERROT - CLOEREC - Patrick TOURVIEILLE

Membre(s) absents : Nathalie DEBLOND - Annie LE ROUX

Assistai(en)t à la séance : Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n° 88 du 27/11/2025 - CCAS - Décision modificative n° 1

Dans le cadre d'un contentieux avec un ancien agent du CCAS et afin de suivre les conseils de notre avocat sur ce dossier, il est préconisé de constituer une provision pour litige à hauteur de 50 000€ en 2025 et 50 000€ en 2026.

Afin de pouvoir intégrer cette provision budgétairement sur l'exercice 2025, la décision modificative suivante est donc nécessaire :

Objet : Constitution d'une provision pour litige

## Section de fonctionnement - DEPENSES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DF	68-6815	Dotation pour provisions	0,00	50 000,00	50 000,00
S/TOTAL				50 000,00	
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				449 400,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				499 400,00	

## Section de fonctionnement - RECETTES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RF	74-74748	Participation de la commune (subvention d'équilibre)	229 627,22	50 000,00	279 627,22
S/TOTAL				50 000,00	
ANCIEN GLOBAL RECETTES				449 400,00	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				499 400,00	

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 dans les conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET

Pour le Président empêché,  
la Vice-Présidente du CCAS

Elisabeth TOUREAU

